



Nancy, le 19 septembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous, présidentes et présidents d'associations: Fabrique Territoires Santé, Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé, Institut Renaudot, Élus, Santé Publique et Territoires, Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, Société Française de Santé Environnement, Société Française de Santé Publique réunis à Nancy pour les Rencontres Territoriales de la Santé, nous nous sommes réjouis des avancées de la prise en compte de la promotion de la santé à travers la Stratégie Nationale de Santé, le Plan inter-ministériel « Priorité Prévention » et le Parcours santé-accueil-éducation 0-6 ans.

**Suite à l'annonce du plan Ma Santé 2022 présenté hier par le Président de la République, nous prenons acte d'un certain nombre d'avancées :**

- Le portage de l'enjeu de la santé au plus haut niveau de l'État,
- L'affirmation que le patient est au cœur du système ainsi que la nouvelle place des patients experts dans les cursus de formation en santé,
- La mise en place d'un espace numérique des patients,
- La volonté de l'accélération de la mise en place des projets territoriaux de santé mentale,
- La généralisation obligatoire de l'exercice coordonné qui selon nous devrait également s'étendre à la permanence des soins la nuit,
- L'évolution des modes de rémunération qui prennent en compte les actes de prévention médicale et la sortie progressive du paiement exclusivement à l'acte.

**Néanmoins nous regrettons que ce plan ne soit qu'un plan de réorganisation des professionnels du soin et non un plan "santé" comme annoncé. Rappelons que le système de soins ne compte environ que pour environ 20 % dans l'état de santé d'une population.**

**Le plan Ma Santé 2022 n'inclut aucune mesure autour des déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Il ignore totalement la place des acteurs locaux, et notamment des collectivités.**

En effet « rassembler la ville et l'hôpital autour d'un projet de santé de territoire » implique de prendre en compte l'enjeu global des soins de santé primaire en amont et en aval. Le terme de « collectivité locale » n'est jamais cité, pas plus que les élus locaux. Il n'est pas non plus fait mention des contractualisations territoriales existantes entre Agences Régionales de Santé, collectivités et professionnels, en particulier les Contrats Locaux de Santé, Conseils Locaux de Santé Mentale et Ateliers Santé-Ville. Pourtant, ces dispositifs, assurant coordination et maillage, innovation et intersectorialité, ont fait leurs preuves tant pour les patients-usagers-citoyens que pour la santé publique. Ils permettent également d'agir dès le plus jeune âge ainsi que pour les aînés, au plus près des besoins des territoires.

Nous regrettons également qu'il n'y ait pas un mot sur la démocratie en santé, pourtant reconnue comme un levier efficace d'amélioration et de transformation du système de santé.

L'accès à un véritable Espace Numérique Personnel de Santé est indispensable : pour autant on ne peut sous-estimer le risque d'aggravation des inégalités d'accès en l'absence d'accompagnement humain et éthique des personnes les plus éloignées du numérique. Celui-ci se fait actuellement sur une base volontariste par des associations ou des Villes, CCAS etc. sans financement dédié. Il n'est donc pas universel et renforce les inégalités territoriales.

Concernant la fonction d'assistant médical, nous rappelons qu'elle existe déjà sous différentes formes, notamment dans les centres de santé municipaux et associatifs ou encore à travers les postes de médiateurs en santé. Il convient d'en faire un nouveau métier à part entière avec des financements pérennes et un renforcement des compétences en santé communautaire.

L'annonce de la gradation des hôpitaux va dans le bon sens ; elle implique un virage ambulatoire qui ne peut se mettre en place sans un engagement fort des collectivités locales et de leurs services (habitat, transport, Centre Communal d'Action Sociale, éducation...) et des acteurs locaux.

Enfin nous déplorons que les moyens financiers annoncés à hauteur de 400 millions d'euros par an soient largement insuffisants pour répondre aux ambitions.

Nous espérons que nos associations et les collectivités seront associées pour la suite de la mise en place de ce Plan Santé et restons disponibles pour y contribuer.

Didier Febvrel  
Fabrique Territoires Santé

Charlotte Marchandise-Franquet  
Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

François Baudier  
Fédération Nationale d'Education et  
de promotion de la Santé

Denis Bard  
Société Française de Santé Environnement

Marie Antoine et Philippe Lefevre  
Institut Renaudot

Emmanuel Rusch  
Société Française de Santé Publique

Laurent El Ghazi  
Élus, Santé Publique et Territoires